



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28/03/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 28 du mois de mars, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration convoqués le 16 mars 2023, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux et Président de la Communauté Campagne de Caux

Présents : Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Monsieur DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GEULIN Isabelle, Mr GIRARD Serge, Mme GONELLA Monique, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme MORISSE Nadine, Mme MOUTON Françoise, Mr VAUCHEL Benoît,

Pouvoir : Mme VANIER Pascaline donne pouvoir à Mme GEULIN Isabelle

Absents excusés : Mme BRULIN Corinne, Mr CARLIERE Frédéric, Mme MALO Véronique, Mme VANIER Pascaline, Mr MOIZAN Gérard, Mr NIEPCERON Hervé, Mr SCHLEWITZ Yvan,

Assistait également à la réunion : Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

Secrétaire de séance : Madame MORISSE Nadine

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	9
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12

Délibération N° 13 /2023

VOTE DES BUDGETS DU CIAS ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Délibération N° 13/2023

VOTE DES BUDGETS DU CIAS ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale présente les budgets primitifs du CIAS relevant de la nomenclature M14 et celui de la résidence autonomie « LA CHENAIE » en annexe, relevant de la nomenclature M22

Le budget de fonctionnement 2023 du CIAS s'élève à 12 993.64 € et se repartit comme suit :

- DEPENSES :	12 993.64 €
011 – Charges à caractère général :	12 643.64 €
016 – Charges afférentes à la structure :	350.00 €
- RECETTES :	12 993.64 €
002 Report excédent de fonctionnement :	12 993.64 €

Le budget d'investissement 2023 de la Résidence Autonomie s'élève à 16 872.79 € et se repartit comme suit :

Section d'Investissement :

- DEPENSES :	16 872.79 €
13 – Subventions d'investissement :	1 043.67 €
16 – Emprunts et dettes assimilées :	4 000.00 €
20 – Immobilisations Incorporelles :	6 700.00 €
21 – Immobilisations corporelles :	5 129.12 €
RECETTES :	16 872.79 €
1312- Subvention d'investissement	5 100.00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
28 – Amortissement des immobilisations	3 030.66 €
002 -Excédent d'investissement reporté	8 742.13 €

Le budget de fonctionnement 2023 de la Résidence Autonomie s'élève à 421 602.16 € et se repartit comme suit :

Section de fonctionnement :

- DEPENSES :	421 602.16 €
011 – Charges à caractère général :	102 700.00 €
012 – Charges du personnel et frais assimilés :	123 700.00 €
016 – Dépenses afférentes à la structure	192 171.50 €

68 112 – Amortissement

3 030.66 €

RECETTES :

017 Produit de la tarification

421 602.16 €

225 000.00 €

018- Autres produits relatifs à exploitation

12 704.00 €

019- Produits exceptionnels

1 043.67 €

002 -Excédent d'investissement reporté

182 854.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité DECIDE :

- D'adopter le budget primitif 2023 du CIAS tel que dessus arrêté en dépenses et en recettes
- D'adopter le budget primitif 2023 de la résidence autonomie tel que dessus arrêté en dépenses et en recettes

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Extrait conforme

Le Président
Monsieur GIRARD Serge



